

Compte-rendu de l'atelier EUCC-France 15-16 octobre 2009, Molène (Finistère)

1) La journée de terrain sur l'île de Molène, 15 octobre 2009

La cinquantaine de participants a pris le bateau au Conquet le jeudi matin pour 45 minutes de navigation sous le soleil. Menés par Louis Brigand, le groupe a rejoint la mairie où nous attendait le maire, M Jean-François Rocher (notre groupe, en raison du nombre important de participants, n'a pas pu pénétrer au complet dans la petite mairie !). Après une brève présentation de la journée et des intervenants, nous avons entrepris le tour de l'île accompagné par M. Le Maire, Louis Brigand et Jean-Yves Le Gall (garde de la réserve). Plusieurs haltes nous ont permis de mieux comprendre les problématiques de gestion de l'île (eau, déchets, logement, démographie, espaces de nature...). Il s'est avéré plus long que prévu et après avoir admiré de superbes plages de galets perchées, nous avons dû couper pour rejoindre la salle polyvalente pour le déjeuner.

L'après-midi a été consacrée au *ledenez*, petit îlot rattaché à l'île de Molène à basse mer. Grâce au bateau de la SNSM et à celui de la réserve naturelle (plusieurs navettes furent nécessaires), tous les participants ont pu débarquer. M le maire, Jean-François Rocher, ancien goémonier a expliqué les usages anciens de cet espace : séchage du goémon et mise à l'abri des bateaux l'hiver dans le petit étang dont le niveau est aujourd'hui très bas. Les lieux n'étant plus exploités, une dynamique d'embroussaillage importante par des espèces rudérales est signalée par plusieurs membres de l'ONF. Mais les projets de la mairie se portent surtout sur la réhabilitation des cabanes de goémoniers pour créer des « gîtes de haute mer », comme il existe des gîtes de haute montagne (HQE et équipement spartiate). Plusieurs intervenants ont alors pris la parole sur les visions de la gestion de Molène dans le Parc Naturel Marin d'Iroise (Jean-Yves Le Gall, Denis Bredin (CELRL), Pierre-Philippe Jean (Association des Iles du Ponant), Guillaume Marie (observatoire patrimoine maritime culturel, UBO), Thierry Canteri (directeur du parc naturel marin).

Après le retour sur l'île principale, nous sommes passés (trop) rapidement à la maison de l'environnement insulaire que Jean-Yves le Gall nous a fait découvrir. Le bateau ne nous attendant pas, nous avons dû repartir rapidement pour rejoindre le Conquet à 17h30, toujours sous un soleil scintillant.

Le repas du soir pris dans une salle du village de Beauséjour fut assez folklorique puisque le menu était un kig-a-farz et que le traiteur avait oublié la vaisselle à Brest ! La bonne humeur de chacun a su palier ce petit problème matériel.

2) La demi-journée d'échanges dans les locaux du Parc Naturel Marin d'Iroise, 16 octobre 2009

En introduction, Yvonne Battiau-Queney EUCC-France, dont l'action principale est l'organisation d'ateliers de terrain dans le cadre des journées EUCC-France qui ont lieu deux fois par an.

Catherine Meur-Férec a introduit les débats en proposant dans un premier temps de s'intéresser à la gestion et à la genèse du parc marin et, dans un second temps, d'aborder la problématique de l'enfrichement apparue dans les échanges de la veille sur le terrain.

Historique de la création du Parc naturel marin d'Iroise

Louis Brigand a repris l'historique de la création du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI).

Il y a cinquante ans, les îles de Molène et Ouessant étaient encore très habitées. Le paysage avait un caractère très parcellaire, l'élevage de moutons y était très important. La

société était organisée de la façon suivante : les hommes étaient des marins tandis que les femmes avaient en charge la gestion de l'espace terrestre.

Dans les années 1960, ces îles ont éveillé l'intérêt des naturalistes et des ornithologues. Le noyau de la SEPNB, association de protection de la nature, était alors dirigé par un géographe et deux biologistes de l'Université de Brest. C'est à cette époque que les premiers camps ornithologiques ont été organisés, qu'un classement des sites (bordure littorale) a été décidé, l'intérieur des îles étant sites inscrits. Seuls les îlots sont totalement en site classé.

Le Parc Régional Naturel d'Armorique (PNRA) a été créé en 1969. Ses premières actions ont porté sur la mise en place de l'écomusée et ce n'est que dans ces dernières années, qu'il s'est occupé de l'enrichissement. L'action du PNRA était essentiellement centrée sur Ouessant, Jean-Yves Cozan, conseiller général de cette île, jouant un rôle en ce sens. Le PNRA était donc au départ peu présent sur Molène et n'était pas présent sur l'espace marin.

La fondation de la réserve naturelle d'Iroise qui concerne 3 îlots (mais donc l'action va au-delà) a marqué la première présence de l'Etat sur ce territoire. Aujourd'hui, la présence du Parc marin change, la donne posant la question des limites de chaque acteur dans l'action.

L'une des idées actuelles est d'étendre le statut de réserve naturelle à l'ensemble de l'archipel. On remarque que c'est sur l'île où il n'y a ni mesure de protection, ni surveillance, que les débarquements sont les plus nombreux. La répartition des compétences se fait de la façon suivante : le parc marin en charge de l'espace marin et la réserve la partie terrestre des îlots.

En 1988, une réserve de Biosphère a été créée. A ce moment, pour la première fois, le terme de « parc marin » a été utilisé. Une réserve de Biosphère est un label sans moyens. Aujourd'hui, la réserve de biosphère est menacée, on ne sait si le label sera conservé ou non, en raison du peu d'actions menées. Le parc, qui est davantage un outil de gestion qu'un outil de conservation pose la question des limites entre la partie marine et la partie terrestre.

La mise en place du parc marin a été longue et difficile pour plusieurs raisons, dont :

- La volonté de transposer le modèle classique des parcs naturels sur un espace marin
- La peur de voir apparaître un acteur remplaçant les autres plutôt que créant une synergie.

La loi de 2006 introduisant le concept de « parc naturel marin » a permis de débloquer la situation.

L'AIP (Association des îles du Ponant) a suivi le développement du parc marin. Pierre-Jean Philippe est revenu sur la demande de création de parc faite par Jean-Yves Cozan. Au départ, il s'agissait d'une extension du parc naturel régional, limitée à un périmètre maritime entourant les îles. L'extension du périmètre aux communes littorales et à un vaste secteur marin est à l'origine de l'opposition de Jean-Yves Cozan au parc marin. Mais les pêcheurs professionnels ont apporté leur soutien au parc par l'intermédiaire du Comité régional des pêches et des élevages marins (CRPMEM-Bretagne).

Janick Moriceau, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne chargée de la Mer, a rappelé que la plupart des prises de décision nécessaires à la création du parc étaient intervenues dans des périodes électorales. La lenteur de la création est liée à divers facteurs. Janick Moriceau a mentionné la mobilisation des pêcheurs plaisanciers contre la création du parc. D'autres éléments sont à prendre en compte pour comprendre la genèse du parc, notamment la question du plan de gestion que les acteurs souhaitaient avant la création du parc. Que l'Etat ne soit pas majoritaire dans le Conseil de gestion du parc a satisfait un certain nombre d'acteurs.

Luce Goudedranche (CETMEF) a souligné qu'il y avait aujourd'hui relativement peu d'études sur cet historique et d'analyse du processus.

Denis Bredin (Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres) a insisté sur l'importance du développement à l'échelle nationale des aires marines.

Claire Chatel (qui a participé aux débuts de la création du parc) a noté l'importance du rôle des pêcheurs professionnels et des scientifiques pour faire avancer le projet.

Louis Brigand a insisté sur le fait qu'à un moment il a fallu décider si l'on ferait ou pas ce parc. Les capacités des chargés de mission ont été essentielles pour faire avancer le projet. Louis Brigand a précisé que les pêcheurs plaisanciers étaient entrés dans le processus de création du parc plutôt vers la fin, dans les 5 dernières années.

Le développement des parcs marins en Corse a été évoqué. Si au Sud, on est passé d'un projet de parc international à un parc national, au nord, le parc naturel n'a pas abouti.

Michel Prat (DRE – Aquitaine) est intervenu sur la situation du bassin d'Arcachon où les élus regardent le poids des lobbys dans l'électorat. Il a insisté que les gens seront contre tant qu'ils n'auront pas été intégrés dans le processus de concertation.

Yvonne Battiau-Queney qui participe à la création d'un nouveau parc en Baie de Somme a relevé que c'est l'Etat qui y organise la concertation et que l'on sent une volonté d'avancer rapidement.

Thierry Canteri, Directeur du Parc marin, a expliqué quels étaient aujourd'hui les missions et les objectifs du parc. La première tâche du parc est élaboration d'un plan de gestion sur 10-15 ans. Le parc marin se distingue ici des parcs nationaux pour lesquels le plan de gestion est élaboré avant la création. Le plan de gestion sera constitué d'objectifs précis et d'indicateurs permettant un suivi dans le temps.

Un plan de gestion n'est pas le programme de travail du parc, c'est un projet de territoire. Les acteurs locaux devront mettre leurs actions en cohérence avec les objectifs du plan de gestion du parc.

Au Conseil de gestion, l'Etat compte 6 sièges sur les 50 sièges. Thierry Canteri a mentionné une présence régulière des membres en Conseil de gestion.

L'un des premiers sujets sur lequel le Conseil de gestion a été appelé à se prononcer est l'extraction de granulats de Cafarnau.

Michel Prat a interrogé Thierry Canteri sur les frictions qui peuvent exister entre le parc et les activités maritimes. Thierry Canteri a mentionné plusieurs points de préoccupation ou de projets à ce sujet :

- les antifooling
- l'idée de bouée alerte des micro-pollutions de gazole en mer
- les questions liées à la présence de la plaisance (mouillages sur zostères) et de la plongée.
- Concernant la pêche, un travail est mené avec l'IFREMER, notamment sur l'utilisation de nasses (échec). Une étude est en cours sur le cantonnement de langoustes près de l'île de Sein.

De façon générale, l'objectif du Parc n'est pas d'interdire.

Extraction de Cafarnau :

Le vote en Conseil de gestion a pour certains acteurs comme les pêcheurs était fait dans une logique de donnant-donnant. (dire oui aujourd'hui pour que l'on ne nous dise pas non demain). Janick Moriceau a pointé du doigt le problème d'indépendance des bureaux d'études commandités par les extracteurs pour évaluer les impacts.

En conclusion de cette première thématique d'échange, Marie-Claude Tabar-Noval (MEDDM) a insisté sur le fait qu'aujourd'hui il est important de soutenir le parc plutôt que de l'accuser de ne pas aller assez loin.

Jean Favennec (ONF) a ajouté que les processus de création de ces parcs étaient un apprentissage de la démocratie et qu'il fallait avoir des attentes positives des aires marines protégées.

La problématique de l'enfrichement

Bruno Dermaux (ONF) a évoqué la banalité de la végétation et la dynamique d'embroussaillage importante sur l'île de Molène et son impression que ce n'était pas une préoccupation du moment que de maintenir les pelouses.

Louis Brigand a précisé que quelques actions de fauchage étaient pratiquées sur la partie sud de Molène par le PNRA et la Commune de Molène.

Le Conservatoire du Littoral a proposé de faire une étude patrimoniale. Concernant le cahier des charges du Conservatoire, il est envisagé de proposer des solutions pour le Ledenez afin de soigner l'environnement du projet touristique.

Dans les années 1970, le PNRA a aidé la construction de maisons sur le Ledenez pour soutenir l'activité goémonière.

La question de l'abattage des animaux sur les îles a été évoquée par l'AIP.

Le Ledenez n'est pas classé en zone Natura 2000.

A la question sur des compétences du parc marin sur les espaces terrestres, Thierry Canteri a précisé que cela ne faisait pas partie de leurs compétences.

A partir de 2010, les DOCOB Natura 2000 intégreront espaces marins et terrestres.

Jean Favennec (ONF) est revenu sur la question du patrimoine évoquée la veille sur le terrain en mentionnant l'importance d'inclure les processus géologiques dans le patrimoine.

Janick Moriceau a mentionné la signature conjointe du Parc marin et du parc naturel régional d'Armorique de la Charte des espaces côtiers bretons.

L'AIP a conclu que lorsque les élus insulaires sont ensemble, ils sont « dans la mer » et qu'en même temps ils ont toutes les problématiques de gestion que l'on retrouve à terre.

EUCC-Medcentre
Pedro Fernandez de l'EUCC-Medcentre a présenté le projet Conscience dont l'objectif est de transférer les résultats scientifiques d'EUROSION aux gestionnaires.

MEDDM
Xavier Lafon, responsable du programme LITEAU, a indiqué que le Ministère finance la recherche qui vient en appui au développement durable et les actions qui soutiennent un rapprochement entre scientifiques et gestionnaires. Xavier Lafon a mentionné plusieurs projets LITEAU (plusieurs membres de l'EUCC-France participent à certains de ces projets) : un projet sur le tourisme et les espaces littoraux et insulaires, un projet sur la problématique falaise, un autre sur la dépoldérisation, un autre encore sur la question des changements d'échelle dans le suivi des aires marines protégées. Lors du Grenelle de la Mer, l'amélioration de l'accès de la société civile à l'expertise publique a été définie comme une priorité. Le Ministère lance un appel à projet sur ce sujet en direction des associations.

La séance est levée à midi et clôturée par un apéritif offert par le parc naturel marin d'Iroise.

Aude Korfer et Catherine Meur-Ferec, 12 déc 2009.